Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17.02.2017	06.03.2017	F093 17 P0046

1. Intitulé du projet

Construction d'un parc de Loisirs-Sportifs qui accueillent diverses activités (telles que des trempins de Water Jump, de la Slackline, des trempolines, parcours accrobranche au dessus de l'eau, parcours d'escalade aquatique) sur la commune de CROTS (Parcelle ...). Le but est de développer le tourisme en période estivale mais également doté la commune d'infrastructure hivernale pour le sport scolaire par exemple un mur d'escalade. (Portfolio de nos projets réalisés ou en

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Baz Industries

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Lopez Jérémy, Président

RCS / SIRET : 7 9 4 | 9 8 4 | 7 5 7 | 0 0 0 1 1 | Forme juridique : Société Par Actions simplifiés

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41a ; 44 b. et 47a.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La parcelle sur lequel est prévu le projet est exempte de construction si ce n'est quelques petites dales en béton ; Le projet de construction du parc de Loisirs-Sportifs commande la constructions de d'un bâtiment (sanitaires, vestiaires, accueil), d'un Parking pour les visiteurs, d'un bassin (traitement de l'eau) et l'édification d'une structure en acier pour poser les différentes pentes nécessaire à l'activité de Water Jump. Ce projet s'inscrit dans une politique de développement durable comme en témoigne notre projet situé sur le Parc Ecologia.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- Dynamiser le tourisme dans la région du Lac Serre Ponçon et notamment la commune de Crots ; Permettre aux clubs de sports d'hiver plus précisément de sport freestyble-accrobatique d'avoir des infrastructures permettant de s'entrainer à toute période de l'année ; Animer la commune de Crots et ses alentours (l'activité de water Jump étant une activité particulièrement plaisante à regarder) ; doter les écoles d'infrastrutures sportives (en fonction du prix du projet, une salle d'escale pourrait être mise en place sous les pites de Water Jump)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En premier lieu, l'implantation du projet est réalisé par le géomètre, ensuite vient la phase de terrassement (toute la voiries, réseaux, distribution), puis la phase d'étanchéité des bassins et les fondations de la structures porteuses du Water Jump. Dans un deuxième temps, intervient le montage des différentes sous-structures en acier et bardages de celle-ci en bois et dans un trosième temps intervient la pose et le revêtement synthétique des pistes ainsi que l'aménagement des différents locaux. L'exploitation peut alors démarrer.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a deux phases d'exploitation : l'une hivernale et l'autre estivale. La période d'exploitation hivernale concerne la mise à disposition d'une salle d'escalade aux écoliers et potentiels clubs. La période d'exploitation de l'ensemble du parc se déroule durant la période estival mais est élargie dans les cas où les températures le permettent. Elle est destinée à accueillir les touristes de la région dont le chiffre est estimé à 600 personnes par jour et une dizaine de personnes devraient employées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
- Certificat d'urbanisme opérationnel (en cours) ; Autorisation de défrichement (raison du Présent Formulaire) ; dossier loi sur l'eau ; Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Enceinte globale du parc	Entre 10 000m2 - 15 000m2
Surface de plancher :	Entre 1000 m2 et 1500 M2
Nombre d'unités de stationnement :	200 places de parking
Surface à défricher :	10 000m2 au maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Crots (05 200)
Parcelle : 2454 (sur géoportail mais le DDT nous a informé que la parcelle aurait été renommé : B 2696

Coordonnées géographiques[1] Long. 64 ° 47 ' 15 " 1 Lat. 44 ° 53 ' 87 " 03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " _ Lat. __ ° __ ' __ " _

Point d'arrivée : Long. __ ° __ ' __ " _ Lat. __ ° __ ' __ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ○ Non ◉

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ○ Non ○

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	◉	◉	Non, mais peut-être ZNIEFF Type I (930012781) forêt du Boscodon.
En zone de montagne ?	◉	○	05045 Crots-Alpes du Sud
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	○	◉	Nous ne savons pas.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	◉	○	Périmètre de la loi littorale : Lac
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	◉	○	Aire d'adhésion du Parc nationale des Ecrins
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	○	◉	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	○	◉	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	◉	Nous ne savons pas.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	◉	☐	PPR approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	◉	A priori, non.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	◉	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	◉	Nous ne savons pas.
Dans un site inscrit ?	◉	◉	Barrage du Serre-Ponçon peut-être.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	◉	☐	A 2,513 Km de Natura 2000 directive habitats : Bois de Morgon, Forêt de Boscodon, Bragousse 2) A 4,374 Km de Nature 2000 directive habitats : Steppique Durancéen et Queyrassin
D'un site classé ?	◉	◉	Nous ne savons pas.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	◉	○	Soit un raccordement au réseau de la commune (priorité); soit prélèvelement sur le lac ou soit un forage : 5 000 m3
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	◉	○	A priori non si l'on se raccorde au réseau de la ville.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	○	◉	Non
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	◉	○	Le projet n'est pas décitaire en matérieux, sauf le défrichissement (flore ...) et les bassins qui demandent l'extraction de la terre et potentiels roches (pas d'étude de sols effectuer à ce jour). Aucun de ces matérieux ne sont utilisés pour la réalisation du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	◉	◉	Nous ne savons pas si le défrichement et le creusement des piscines auront des conséquences sur la biodiversité (faune et flore) mais aucune conséquances sur les habitats.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	○	◉	Nous n'aurons pas d'impact sur un habitat et ne savons pas si sur la parcelle du projet il y a une espèce inscrite au Formulaire Standard de données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	◉	Nous ne savons pas les zones à sensibilité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	◉	☐	Le projet engendre la consommation d'espaces forestiers sur un 1 hectares.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	◉	Non.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	◉	☐	Risques Naturels avec le torrent du Boscodon mais ce dernier ne devrait pas impacter notre projet dans la mesure où nous souhaitons nous implanter le plus près possible de l'actuel camping de la Garenne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	◉ ◉	Il ne semble pas que le projet engendre des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	◉	☐	Un trafic de 200 voitures est environ estimé dans les journées de très fortes affluences. Un trafic de 620 personnes (salariés compris) est estimé dans les journées de très fortes affluences.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	◉ ☐	☐ ◉	Les quelques nuissances sonores sont dû aux pratiquants (souvent mineurs) et par l'ambiance sonore que nous mettons.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Les seules odeurs qu'engendrent le site peuvent provenir du Snack (restauration simple) et les odeurs générés par le trafic des voitures et des visiteurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☒	L'eau traitée des bassins.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Oui, les déchets liés au snack et au traitement de l'eau.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	○	◉	La philosophie de baz industries est que ses parcs soient en harmonie avec le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	○	◉	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ◉ **Non** ◉ Si oui, décrivez lesquelles :

A ce jour, une carrière est implantée à côté de la Parcelle. Les propriétaires de la parcelle nous ont également fait part d'un potentiel projet de golf qui serait lancé mais la DDT nous a informé que ce projet ne leur a pas été soumis.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ○ **Non** ◉ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble de nos Parcs sont inscrits dans une philosophie et une politique de développement durable comme en témoignent nos projets de Err et de Bourg Madame dans les Pyrénées Orientales mais aussi sur le Parc Ecologia. Nous nous souhaitons défricher le minimum d'arbre sur le site (2000 m2 de surface plancher sont prévues pour une enceinte total de 1 hectares), traiter l'eau utiliser pour les bassins et récupérer les déchets (snack et eau traité) afin de les recycler.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A ce jour aucun de nos projets dans d'autres lieux n'ont fait l'objet d'une évaluation environnementale car ils s'inscrivent dans le cadre de protection de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** :	☑
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☑
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☑
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☑
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Portfolio ;

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Fait à Targassonne le, 17/02/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess